

Оссолінські колекції.

CD – диск виконано в рамках угоди укладеної з квітня 2004 р. між Львівською науковою бібліотекою НАН України у Львові і Національним Закладом ім. Оссолінських у Вроцлаві.

Lwowska Naukowa Biblioteka im. W. Stefanyka NAN Ukrainy. Oddział Rękopisów.
Zespół(fond) 103.

ARCHIWUM SAPIEHÓW Z KRASICZYNA
IV. PAPIERY LEONA I ADAMA SAPIEHÓW.

699. Materiały Adama Sapiehy odnoszące się do powstania styczniowego (m.in. korespondencja z dr Gluckiem w Bukareszcie 1865/66, listy ze Wschodu 1865, akta A. Sapiehy jako komisarza Rządu Narodowego w Paryżu 1864, w tym listy Przybylskiego, Działyńskiego, Guttry'ego i innych). Część 3.

STRONY NIEZAPISANE NIE ZOSTAŁY ZDIGITALIZOWANE

3 III

Wschöd

in Stücken der Vse

Abraham Superbry

Seite 5

1800. 10. 10.

A Son Altesse le Prince Adam Sapieha.



Altesse!

Les soussignés, délégués et représentants de la Commune des Vieux Croiyants à Wilkow, prennent par le présent la liberté de s'adresser à Votre Altesse au nom de ses concitoyens, en la priant de vouloir bien déposer notre très humble pétition, si jointe, aux pieds du trône de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, et de plaider notre cause, auprès de Sa Sublime Personne, et auprès de son gouvernement. —

Altesse! Instruits de Vos bonnes dispositions pour nous, nous nous sommes décidés d'accourir à Votre bienveillante protection, et d'augmenter le fardeau de Vos soucis, par nos affaires. Notre position désolée, une ruine complète qui nous menace, et le désespoir de la population de Wilkow, ne Vous sont pas inconnues, Prince; elles pourrons Vous expliquer suffisamment notre démarche actuelle, et notre audace, que Vous voudrez bien nous pardonner, dans l'extrême bonté de Votre cœur. —

Altesse! Comme Vous le savez, il s'agit d'une existence de quatre mil-

lieux d'hommes, de leur bien-être, et de la prospérité future de leurs enfants. Nos droits sont justes, et nous ne demandons rien autre, que l'exécution de ce que la Commission Européenne du Danube a constatée et décidée à notre égard. —

Nous espérons, que Votre Altesse, voudra bien accepter la charge, dont nous prenons la liberté de l'accepter, et qu'elle nous aidera à atteindre le but, duquel dépend tout notre avenir. — Toute la commune de Vilhow, ses amis et ses coreligionnaires, Vous en seront reconnaissants, et nous Vous comptons, Prince, parmi ceux, qui nous sont les plus chers. —

Agreez, Altesse, l'assurance de notre considération très distinguée, et du plus profond respect, avec lequel nous avons l'honneur
d'être,

Altesse,

Vos humbles et dévoués serviteurs

ОСНТЪ ГАНЬЕРОВЪ

Симеонъ Василевичъ

/ Joseph Panderoff. Siméon Wasilieff. /:

Constantinople, le 16 Janvier. 1865. —

Республика

Кремлевская

Atypis

Dr. 9/2 865

Messieurs
Joseph Tanderow
e
Simon Wasiliew
à Constantinople
(M. de P. Obery) —

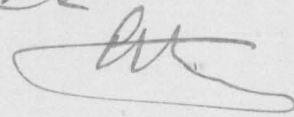
Messieurs

J'ai reçu la pétition adressée par vous à
S. M. l'Empereur des Français, et la lettre dans
laquelle vous me demandez de vous servir
d'intermédiaire —

Cette preuve de votre confiance en l'honneur
infiniment, et je tiens à vous assurer qu'aucune
considération ne m'empêchera de m'occuper
d'une affaire, dont je connais l'importance pour
une population sœur et amie —

Quelque soit le résultat de mes démarches,
compte sur nos sympathies, qui chercheront
toujours l'occasion de se traduire en faits —

Agnez Messieurs &c




Sire.

Nous soussignés, autorisés par nos concitoyens, habitants de Villkôw prions la libéralité d'adresser à votre Majesté, au nom de notre Commune, l'ardente prière, de daigner examiner nos plaintes, et de vouloir prendre en considération notre position infelice. —

La Colonie de Villkôw est située à l'embouchure du Danube, sur la rive gauche de sa branche de Vîlîa. Autrefois toute cette contrée appartenait à la Russie. Installés depuis bien d'années dans un endroit de tout part entouré par des eaux et par des marais, la pêche nous présentait l'unique moyen d'existence, surtout après que le Gouvernement Russe, voyant notre impossibilité de cultiver le terrain qui nous appartenait, et étant situé à 30. kilomètres de la colonie même, nous l'a repris, en nous dédomageant par une concession de libre pêche dans les limites fixées à cet égard. —

Selon le traité de Paris, cette partie de la Bessarabie a été cédée à la Moldavie, et la nouvelle frontière Moldave jusque a touché auprès de Villkôw. Par ce fait nous nous sommes trouvés avec nos habitations sur le terrain Moldave, tandis que nos lieux d'exploitation, sont restés dans les possessions de la Russie. —

Les Russes nous ont aussitôt prohibé la pêche gratuite non seulement dans les eaux plus éloignées du Danube, mais même dans des limites fixées par le gouvernement Russe; et ils nous ont fait payer le double impôt: 20% de droit de pêche, et autre 12% de droit d'exportation. En outre, comme



de nos moyens matériels, et de l'esprit à pourrir sous un jour
la justice, par la voie que nous avons suivie jusqu'à présent. — Voyant
la mauvaise disposition du Gouvernement Turque pour nous, et des
démarches infructueuses des Légations, outragés et déçus, nous prenons la
liberté de nous adresser à Votre Majesté, et la prions humblement de vouloir
bien nous accorder Sa haute protection, et d'intervenir en faveur de notre
cause. — Nous ne demandons rien autre, Si ce que l'exécution de ce
que la Commission Européenne a décidé à notre égard, et que la somme
annuelle soit versée par nous directement aux caisses du Gouvernement
à Stambul même.

Si



Vous nous pardonnerez notre audace actuelle — le désespoir n'a pas de
bornes; dans une pareille situation, on n'a que le penchant de son
cœur, et celui nous porte vers Votre Majesté — Permettez Si d'espérer
que notre prière présente trouvera auprès de Votre Majesté un accueil
favorable. —

Nous sommes avec le plus profond respect

Si de Votre Majesté

Les très humbles et très dévoués serviteurs,

Constantinople le 17 Janvier 1865.

Paris le 1^{er} Mars 1863⁶

MAISON
DE
L'EMPEREUR

Service de Santé.
Médecin en Chef.



Monsieur le Comte,

Le document que vous m'avez
remis était destiné à la Majesté,
C'était un Mémoire des Pêcheurs
Russes de la Dobratcha actuellement
Sujet Moldaves. J'ai remis ce
Mémoire à la Majesté, et je ne
vois pas pouvoir le lui redemander.
D'ailleurs il doit l'avoir remis à
S. E. le Ministre des affaires
Étrangères, car il l'a porté à la
Salle du Conseil.

Veillez agréer, Monsieur
le Comte, l'assurance de mes
sentimens les plus dévoués

D^t R. G. G. G. G.

Note sur les Vieux croyants / Starowiers, secte moscovite
de la Dobroudja.



La Dobroudja, contrée limitée au nord par les bouches du Danube qui la séparent de la Bessarabie, est un pays dont la population est composée de diverses races, comme son terrain d'alluvion de diverses couches de terre. Parmi ces races les Vieux croyants, nommés aussi Lipovans ou Nekrasa, sont les plus importants, d'abord par leur organisation, ensuite par leur tradition historique qui leur fait exercer une grande influence sur toute la secte des Vieux croyants la plus répandue et la plus puissante en Russie. —

Sans entrer dans des détails historiques il suffira de dire, qu'après la suppression de la Sitcha, l'association militaire des Cosaques, ceux qui en faisaient partie, fuyant la persécution moscovite se réfugièrent en Turquie. Les Sultans permirent à ces émigrés de se fixer dans la Dobroudja aux bouches du Danube, et leur accordent différents privilèges qui leur assurent leur autonomie, représentée

par l'évêque pour la partie spirituelle et par l'ataman pour la partie civile et administrative. Ne payant pas le haratche (capitation) les Vieux croyants de la Dobroudja conserverent le droit de porter les armes, mais avec l'obligation de fournir un contingent dans une guerre qui aurait la Turquie. Cet usage se conserva jusqu'aux derniers tems: en 1828 les Vieux croyants eurent un brillant fait d'armes contre les Russes, et en 1854 leur contingent fut déjoint aux fusiques du Sultan, commandés par Sadyk Pacha. —

Depuis ce tems le gouvernement turc empiétait sur les privilèges des Vieux croyants, voulut les priver de leur autonomie. Deux fois cette méintelligence, amena le chef de la communauté l'ataman Gantchar, à Paris, où il venait chercher appui et protection pour ses coreligionnaires. Il parait que cette affaire devint l'objet de plusieurs dépêches du ministre à l'ambassade de Constantinople, mais celle-ci ne prit pas la chose assez chaudement en main. Les Vieux croyants abandonnés se résignèrent à leur sort: ils ne réclament plus leurs privilèges, seulement ils veulent être exonérés du service militaire, ce à quoi

la Porte,

mue par une mesquine jalousie de leur autonomie
semble adhérer. — — —

Si le cabinet français voulait appuyer les
droits des Vieux croyants qui sont en même
temps les véritables intérêts de la Turquie, il
pourrait facilement faire remettre les choses
sur l'ancien pied: s'attirer par là une vive
reconnaissance de la part de ces sectaires et se
créer en eux de fort utiles auxiliaires pour
toutes les informations qu'il voudroit avoir
sur l'intérieur de la Russie.

Pour le moment on sait:

- 1^o que l'évêque de la Dobrouja des Vieux
croyants, appelé à un synode à Moscou
en est revenu très-froissé et mécontent;
- 2^o Tandis que des agents du gouvernement
russe travaillent les Vieux croyants pour
les faire émigrer en Russie, les émissaires
de leurs coreligionnaires que le Tsar
a porté à s'établir en Sibirie, les

adjuvent

de raporter ces affaires pultaines et de rester
dans la Dobroudja.

Le moment serait donc favorable pour
appuyer les droits des Vieux croyants auprès de
la S. Porte, et leur faisant rendre justice,
consolider par là, dans la Dobroudja, l'influence
française. D'ailleurs, le Consul de France de
Tulcha/Bouche du Danube, M^{re} le C^{te} de Louviers
présent pour le moment à Paris, pourrait
donner là-dessus tous les détails nécessaires:

31 Janvier 1868 Paris.



Skanowanie i opracowanie graficzne na CD-ROM :



ul. Krzemowa 1

62-002 Suchy Las

www.digital-center.pl

biuro@digital-center.pl

tel./fax (0-61) 665 82 72

tel./fax (0-61) 665 82 82

Wszelkie prawa producenta i właściciela zastrzeżone.

Kopiowanie, wypożyczenie, oraz publiczne odtwarzanie w całości lub we fragmentach zabronione.

All rights reserved. Unauthorized copying, reproduction, lending, public performance and broadcasting of the whole or fragments prohibited.